

**GARANTIE DE COURS**  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIÉE PAR LA SOCIETE

**HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT**

Présentée par



Banque Présentatrice



**EUROLAND FINANCE**

Conseil Evalueur

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIERES ET COMPTABLES, D'HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT**



Le présent document relatif aux autres informations de la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le XX août 2010, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité d'HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT.

Le présent document d'information est disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), et sans frais auprès de :

**EuroLand Finance**  
17, avenue George V  
75008 Paris  
[www.euroland-finance.com](http://www.euroland-finance.com)

**Banque d'Orsay**  
21 rue Balzac  
75008 Paris

**Henri Maire  
Développement**  
30, avenue George V  
75008 Paris

**Henri Maire**  
Château Boichailles  
39600 Arbois

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR : HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>3</b>
<b>1.1</b>	<b>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'INITIATEUR</b>	<b>3</b>
1.1.1	Dénomination sociale	3
1.1.2	Forme juridique, siège social	3
1.1.3	Registre du commerce et des sociétés	3
1.1.4	Durée	3
1.1.5	Objet social	3
1.1.6	Exercice social	3
1.1.7	Droit de sortie conjointe	4
<b>1.2</b>	<b>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>4</b>
1.2.1	Capital social	4
1.2.2	Forme des actions	4
1.2.3	Cession et transmission des actions	4
1.2.4	Instruments financiers non représentatifs du capital	4
1.2.5	Pacte d'actionnaires	4
1.2.6	Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)	4
1.2.7	Répartition du capital et des droits de vote	5
1.2.8	Autres titres donnant accès au capital	5
1.2.9	Dividendes	5
<b>1.3</b>	<b>ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE DE L'INITIATEUR</b>	<b>6</b>
1.3.1	Président	6
1.3.2	Directeur général	6
1.3.3	Comité de direction	7
1.3.4	Commissaires aux comptes	7
<b>1.4</b>	<b>DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR</b>	<b>7</b>
1.4.1	Principales activités	7
1.4.2	Litiges	7
1.4.3	Evénements significatifs récents	8
<b>1.5</b>	<b>PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTAT</b>	<b>9</b>
<b>1.6</b>	<b>ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT</b>	<b>9</b>

# **1 PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR : HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT**

## **1.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'INITIATEUR**

### **1.1.1 Dénomination sociale**

HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT (ci-après l'« INITIATEUR » ou « HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT »).

### **1.1.2 Forme juridique, siège social**

Société par actions simplifiée dont le siège social est situé 30, avenue George V, 75008 Paris.

### **1.1.3 Registre du commerce et des sociétés**

HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 521 436 212 RCS.

### **1.1.4 Durée**

HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a été immatriculée le 30 mars 2010.

La durée d'HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT est de 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 29 mars 2109, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### **1.1.5 Objet social**

HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a pour objet, en France et à l'étranger :

- ≡ la participation de la Société par tous moyens et sous quelques formes que ce soit de toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, le tout pour son propre compte ;
- ≡ la gestion de portefeuille de valeurs mobilières, l'acquisition de tous droits sociaux sous toutes leurs formes, de tous biens corporels ou incorporels, meubles ou immeubles, en totalité ou en partie, le tout pour son propre compte ;
- ≡ le conseil et l'assistance commerciale, administrative et technique à toutes entreprises ou organismes, qu'ils soient publics, semi-publics ou privés ;
- ≡ et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tout objet similaire ou connexe.

### **1.1.6 Exercice social**

Chaque exercice social a une durée d'un an, qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice de la Société a commencé le 30 mars 2010 et se terminera le 31 décembre 2010.

### **1.1.7 Droit de sortie conjointe**

Les statuts de la Société prévoient que chaque associé dispose d'un droit de sortie conjointe dès lors qu'un ou plusieurs associés envisagent de céder, au sens défini à l'article 12-3 des statuts, à toute personne, associé ou non, un nombre d'actions tel qu'il permettrait au cessionnaire de détenir plus de 50% du capital social ou des droits de vote.

Ce droit de sortie conjointe ne trouve à s'exercer que si les actions n'ont pas été préemptées en totalité dans le cadre de la procédure prévue à l'article 12-3 des statuts.

Il consiste en la faculté pour chaque associé, hormis le cessionnaire, d'exiger l'achat de tout ou partie de ses actions concomitamment à la réalisation de la cession visée ci-dessus. Les associés souhaitant exercer leur droit de sortie conjointe à l'occasion de cette cession devront le notifier au cédant et au président, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen à condition qu'il en soit accusé réception, dans les huit (8) jours suivant l'expiration du délai de trente (30) jours suivant la notification du cédant visé à l'article 12-3, en indiquant le nombre d'actions qu'ils souhaitent céder.

La cession des actions des associés ayant exercé leur droit de sortie conjointe sera réalisée selon les mêmes conditions, notamment de prix, que celle stipulées dans la notification du cédant et devra intervenir au plus tard concomitamment à la cession des actions du cédant.

## **1.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT**

### **1.2.1 Capital social**

Le capital social d'HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT s'élève à 500 000 euros, entièrement libéré. Il est divisé en 500 000 actions de 1 euro chacune, de même catégorie.

### **1.2.2 Forme des actions**

Les actions émises par HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT revêtent la forme nominative.

### **1.2.3 Cession et transmission des actions**

Les cessions d'actions sont libres.

### **1.2.4 Instruments financiers non représentatifs du capital**

Néant.

### **1.2.5 Pacte d'actionnaires**

Néant.

### **1.2.6 Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)**

#### **A) Bénéfices et actif social**

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

#### **B) Adhésion aux statuts**

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions régulièrement prises par les organes sociaux.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

### **1.2.7 Répartition du capital et des droits de vote**

Le principal actionnaire d'HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT est un fonds d'investissement luxembourgeois, Verdoso Industries, lui-même détenu par la société Verdoso, et conseillé pour cette opération par Euroland Finance.

Depuis 1997, Verdoso investit dans des sociétés dont le challenge est d'effectuer une transformation immédiate, profonde et durable. Des situations spéciales qui incluent des cessions d'actifs non stratégiques de grands groupes, des retournements, des restructurations de créances, et des redressements judiciaires.

Fin 2007, dans le but de financer son développement, Verdoso a procédé à une augmentation de capital de Verdoso Industries de 150M€. Verdoso Industries a actuellement en portefeuille 5 sociétés dans des secteurs variés.

Verdoso a déjà réalisé plusieurs transactions avec des grands groupes français :

- Arcelor : Estamfor (société appartenant à Farinia)
- Elf Atochem : Prosyne Polyane (société cédée en 2002)
- Pernod Ricard : Bouguet Pau (société cédée en 2006)
- Schneider Electric : NUM (société en portefeuille depuis 2005)
- Thomson : Atlinks (société en portefeuille depuis 2010)

**Répartition du capital et des droits de vote d'HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT :**

### **1.2.8 Autres titres donnant accès au capital**

Néant.

### **1.2.9 Dividendes**

HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT n'a distribué aucun dividende depuis sa création.

## **1.3 ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE DE L'INITIATEUR**

### **1.3.1 Président**

HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT est représentée à l'égard des tiers par son président.

#### **Nomination**

Le président est nommé suivant décision collective ordinaire des associés.

#### **Durée du mandat**

La durée des fonctions du Président est fixée dans la décision de nomination. Ces fonctions prennent fin à l'issue de la décision collective des associés ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et ayant lieu dans l'année au cours de laquelle expire le mandat du Président.

#### **Démission - révocation**

Le Président est révocable à tout moment par décision collective des associés prise à la majorité simple. La révocation n'a pas à être motivée.

En cas de démission, le Président doit en tout état de cause respecter un préavis d'un mois. Il doit informer chacun des associés de sa décision dans les plus brefs délais afin que ceux-ci puissent procéder à son remplacement avant la cessation de ses fonctions.

Le président personne physique, sera considéré comme démissionnaire à la date où il aura atteint 85 ans révolus.

#### **Rémunération**

Une rémunération peut être allouée au Président. Elle est fixée par décision collective des associés.

#### **Pouvoirs**

Le Président représente la société à l'égard de tiers. Il assure la direction générale de la société.

Dans les rapports avec les tiers, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en tout circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

M Patrick Coupier a été nommé premier président d'HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT le 12 mars 2010.

### **1.3.2 Directeur général**

#### **Nomination**

Sur proposition du Président, les associés peuvent nommer un ou plusieurs directeurs généraux, personnes physiques ou morales, associés ou non de la société.

#### **Durée**

La durée des fonctions du Directeur Général et l'étendue de ses pouvoirs sont fixés dans la décision de nomination.

#### **Démission - révocation**

Le Directeur Général est révocable à tout moment par décision collective des associés prise à la majorité simple. La révocation n'a pas à être motivée.

En cas de démission, le Directeur Général doit en tout état de cause respecter un préavis d'un mois. Il doit informer le Président et chacun des associés de sa décision dans les plus brefs délais afin que ceux-ci puissent le cas échéant procéder à son remplacement avant la cessation de ses fonctions.

Le Directeur Général personne physique, sera considéré comme démissionnaire à la date où il aura atteint 85 ans révolus.

### **Rémunération**

Une rémunération peut être allouée au Directeur Général. Elle est fixée par décision collective des associés.

### **Pouvoirs**

Le ou les directeurs généraux ont le même pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers que celui attribué au président.

M Patrick Coupier a été nommé premier président d'HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT le 12 mars 2010, exerce également la fonction de directeur général.

#### **1.3.3 Comité de direction**

Néant.

#### **1.3.4 Commissaires aux comptes**

##### **Titulaire**

Monsieur Olivier Magis – Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie des Commissaires aux Comptes près de la Cour d'Appel de Paris - 60 rue du Rocher 75008 Paris, nommé le 12 mars 2010 pour une durée de 6 exercices.

##### **Suppléant**

Monsieur Olivier Cassien - Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie des Commissaires aux Comptes près de la Cour d'Appel de Paris – 98 boulevard des Batignolles 75017 Paris, nommé le 12 mars 2010 pour une durée de 6 exercices.

### **1.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR**

#### **1.4.1 Principales activités**

Le principal actionnaire d'HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT est un fonds d'investissement luxembourgeois, Verdosso Industries, lui-même détenu par la société Verdosso, et conseillé pour cette opération par Euroland Finance.

Depuis sa création, HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT n'a pas eu d'activité.

Le 31 mai 2010, HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, anciennement Verdosso Industry 5 a acquis 439 978 actions HENRI MAIRE, représentant 55,83% du capital et 52,96% des droits de vote de cette dernière. A la suite de cette acquisition, conformément à la réglementation en vigueur, HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a déposé, le 05 août 2010 un projet de Garantie de Cours visant la totalité des actions HENRI MAIRE non détenues par elle, au prix unitaire de 1,70 euros.

Sur la base du rachat de 44,17% des actions, non encore détenues, le prix global d'acquisition des actions HENRI MAIRE serait de 591 637,40 euros (hors frais d'acquisition), financé sur ressources propres d'HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT.

#### **1.4.2 Litiges**

HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT n'a connaissance d'aucun litige susceptible d'avoir une incidence significative sur son patrimoine, ses activités ou ses résultats.

### **1.4.3 Événements significatifs récents**

En dehors de l'acquisition de HENRI MAIRE et des éléments présentés dans la note d'information et dans le présent document, il n'y a pas d'événement significatif récent ayant affecté la situation financière ou l'activité d'HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT.

## 1.5 PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTAT

La Société, constituée le 12/03/2010, n'a à ce jour encore eu aucune activité. Elle n'a donc pas à cette date d'éléments financiers historiques autres que son bilan d'ouverture (non audité) ci-dessous :

Actif au 12/03/10 (en €)		Passif au 12/03/10 (en €)	
Immobilisations incorporelles	0		
Immobilisations corporelles	0	Capital social	20 000
Immobilisations financières	0		
<b>Actif Immobilisé</b>	<b>0</b>	<b>Capitaux Propres</b>	<b>20 000</b>
		<b>Compte Courant</b>	<b>3 745 000</b>
Disponibilités	3 764 999		
Valeurs Mobilières de Placement	1	Fournisseurs	0
<b>Actif Circulant</b>	<b>3 765 000</b>		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 765 000</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 765 000</b>

## **1.6 ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT**

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le xx xx 2010 et qui sera diffusé le xx xx 2010 soit au plus tard la veille de l'ouverture de la Garantie de Cours, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par l'instruction n°2006-07 de l'AMF dans le cadre de la Garantie de Cours initiée par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT et visant les actions de la société HENRI MAIRE. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT  
Représenté par Monsieur Patrick COUPIER, Président.